Envoyé en préfecture le 13/02/2018
Reçu en préfecture le 13/02/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180205-DEL_2018_0005-DE

VILLE DE Grigny

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 05 Février 2018

L'An deux mille dix-huit, le lundi 05 février, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIHI – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – C. RENKLICAY – C. MABANZA - S. GIBERT – D. DIARRA.

Absents excusés représentés : 9

S. LAATIRISS représenté par C. TAWAB KEBAY – A. QAROUACH représenté par C. MABANZA – M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND – Y. ITOUA représentée par M. AUBRY – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANE représenté par F. NDOMBELE – T. DIAWARA représentée Y. BOUKANTAR – L. HERGAUX représentée par D. ATIG - S. GAUBIER représenté par S. GIBERT.

Absents : 5

C. M' PIANA – S. BENDIAB – G. BINOIS – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL – 2018 – 0005 : « Projet de délibération relative au ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurances statutaire du centre interdépartemental de gestion (CIG Grande Couronne) ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

Hôtel de Ville BP 13 - 91351 Grigny Cedex - Tél. : 01 69 02 53 53 - Fax : 01 69 43 60 55
Site internet : http://www.grigny91.fr - Adresse électronique : courriers.ville@grigny91.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2018
Reçu en préfecture le 13/02/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180205-DEL_2018_0005-DE

Envoyé en préfecture le 13/02/2018
Reçu en préfecture le 13/02/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180205-DEL_2018_0005-DE

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment l'article 42 autorisant le recours à la procédure concurrentielle avec négociation après mise en concurrence ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment l'article 25 limitant le recours à la procédure concurrentielle avec négociation ;

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 27 mars 2017 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Vu l'exposé du Maire ;

Délibère, et,

Article 1 : Autorise Monsieur Le Maire à joindre la Ville à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurances que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Article 2 : Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2019.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

MAIRIE DE GRIGNY (Essonne)

Le Maire,

Philippe RIO

Vote : A l'unanimité.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 13 FEV. 2018
Transmis au contrôle de légalité le : 13 FEV. 2018

Envoyé en préfecture le 13/02/2018
Reçu en préfecture le 13/02/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180205-DEL_2018_0005-DE